



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département ESSONNE Canton MENNECY  
Mairie d'ONCY-SUR-ECOLE  
Grande Rue - 91490  
Tel : 01.64.98.8140 - Fax : 01.64.98.80.06  
Courriel : mairie.uncysurecole@wanadoo.fr

Le 20 Octobre 2017

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 OCTOBRE 2017 à 20 H 30**

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Oncy-sur-Ecole, sous la présidence de Monsieur NORMAND Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

1. COUDER Christophe
2. LAZOVITCH Sophie
3. VIZET Annie
4. BERNARD Eric
5. PINCK Michel
6. PRZYSZLAK Agnès
7. BOUCHET Thierry
8. DEL BASSO Patrick
9. JOSSE Bernadette
10. BEAUVALLET Jean-Claude
11. GALVAING Patricia
12. NORMAND Jacques
13. DELECOUR Bruno

Monsieur GUILBEAU Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur NORMAND Jacques.  
Monsieur JOYEUX Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur PINCK Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

**INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur NORMAND Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions :

COUDER Christophe, LAZOVITCH Sophie, VIZET Annie, BERNARD Eric, PINCK Michel, PRZYSZLAK Agnès, BOUCHET Thierry, DEL BASSO Patrick, JOSSE Bernadette, BEAUVALLET Jean-Claude, GUILBEAU Patrick, GALVAING Patricia, NORMAND Jacques, JOYEUX Patrick, DELECOUR Bruno.

### **PRESIDENDE DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE :**

En vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur NORMAND Jacques appelle Monsieur PINCK Michel, doyen d'âge, à la présidence de la nouvelle assemblée.

Monsieur COUDER Christophe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

1. Madame GALVAING Patricia.
2. Madame PRZYSZLAK Agnès.

### **ELECTION DU MAIRIE :**

Monsieur PINCK Michel invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il procède ensuite à l'appel des candidatures.

Est candidat : Monsieur NORMAND Jacques.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur NORMAND Jacques a obtenu : 14 voix.

Monsieur NORMAND Jacques ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Président déclare l'installer dans ses fonctions de Maire et lui cède la Présidence de l'assemblée.

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Sous la présidence de Monsieur NORMAND Jacques, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT :**

Appel des candidatures :

Sont candidats :

Monsieur DEL BASSO Patrick.

Madame GALVAING Patricia.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur DEL BASSO a obtenu : 4 voix

Madame GALVAING Patricia a obtenu : 11 voix

Madame GALVAING Patricia ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **ELECTION DU SECOND ADJOINT :**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Appel des candidatures :

Sont candidats :

Monsieur JOYEUX Patrick.

Monsieur DEL BASSO Patrick.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 8

Monsieur JOYEUX Patrick a obtenu : 6 voix

Monsieur DEL BASSO Patrick a obtenu : 2 voix

## Résultats du deuxième tour de scrutin

Appel des candidatures :

Sont candidats :

Monsieur JOYEUX Patrick.

Monsieur DEL BASSO Patrick.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 8

Monsieur JOYEUX Patrick a obtenu : 3 voix

Monsieur DEL BASSO Patrick a obtenu : 8 voix

Monsieur DEL BASSO Patrick ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

## ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Appel des candidatures :

Est candidat : Monsieur COUDER Christophe.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur COUDER Christophe a obtenu : 14 voix

Monsieur COUDER Christophe ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

## ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Appel des candidatures :

Est candidat : Madame VIZET Annie.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Madame VIZET Annie a obtenu : 15 voix

Madame VIZET Annie ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installé dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,  
Jacques NORMAND.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRETTEVILLE SUR MER' and 'LE 15/06/2017' around a central emblem.